

Association des parents d'élèves de l'enseignement public PEEP MONTAIGNE  
17 rue Auguste Comte  
75006 PARIS

[peep.montaigne75@gmail.com](mailto:peep.montaigne75@gmail.com)

Association de parents d'élèves de l'enseignement public PEEP LAVOISIER

17 rue Henri Barbusse

75005 PARIS

[peeplavoisier@yahoo.fr](mailto:peeplavoisier@yahoo.fr)

Association FCPE Lavoisier

17 rue Henri Barbusse

75005 PARIS

[fcpe.lavoisier.paris@gmail.com](mailto:fcpe.lavoisier.paris@gmail.com)

Monsieur Christophe KERRERO  
Recteur de l'Académie de Paris  
12 boulevard d'Indochine  
75019 Paris  
[christophe.kerrero@ac-paris.fr](mailto:christophe.kerrero@ac-paris.fr)

Paris, le 25 février 2021

Monsieur le Recteur,

En notre qualité de représentants élus des parents d'élèves de la cité scolaire du collège-lycée Montaigne (Paris 6<sup>ème</sup>) et de la cité scolaire du collège-lycée Lavoisier (Paris 5<sup>ème</sup>), nous souhaitons attirer votre attention sur le projet de réforme du logiciel d'affectation des élèves parisiens au lycée, AFFELNET, affectation placée sous votre responsabilité.

Nous venons d'être convoqués par vos services, les jeudi 4 mars et vendredi 5 mars prochains, pour une présentation dudit projet de réforme à une réunion.

Or à ce jour, nous n'avons pas plus de précision officielle sur l'étendue de cette réforme hormis les grands principes, que nous ne pouvons que partager, que ce soit la volonté de plus de proximité géographique que la recherche d'une mixité sociale mieux gérée.

Il a simplement été indiqué aux parents de Montaigne qu'ils doivent pour la rentrée des vacances, soit le 1<sup>er</sup> mars 2021, faire une première liste de vœux « provisoires » de lycées d'affectation et avoir arrêté leurs vœux définitifs entre avril et mai. Communication de l'affectation étant donnée le 28 juin 2021 après les épreuves du brevet.

Or nous comprenons qu'il s'agit d'une réforme d'une ampleur considérable avec des changements significatifs.

Deux sujets nous préoccupent particulièrement : la prise en compte d'un nouvel indice dit de position sociale des élèves « IPS » par collège et la notion, toute relative, de proximité géographique.

Sur l'IPS, nous attendons les explications mais ne comprenons pas pourquoi et comment la position sociale des familles (leurs diplômes, le nombre de livres à la maison, de pratiques culturelles ...) peut être mesurée de manière fiable.

Selon vos services, les élèves issus d'un collège dont l'IPS serait supérieur à 124 ne bénéficieront pas de points « bonus » dans ce nouvel opus : cette discrimination concernerait environ 30% des collèges parisiens, dont ceux de nos arrondissements, et affecterait tous les élèves quelle que soit la situation socio-économique réelle de leurs familles. Cette discrimination serait appliquée de manière uniforme à tous les élèves d'un même collège de telle manière qu'elle primerait sur les compétences et résultats des élèves. A notre sens le message ainsi délivré à nos jeunes serait désastreux et de nature à décourager les élèves méritants et volontaires.

Sur le second élément, nous nous demandons comment sérieusement mettre en avant une réforme visant à plus de proximité géographique en retenant comme critère 25 minutes en transport en commun ...

Comme conséquence, des enfants de 14 et 15 ans vont être contraints d'être pendant près d'une heure dans les transports ce qui est, chacun en conviendra, une aberration. A cela s'ajoute plusieurs éléments aggravants dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons :

- Les enfants vont se retrouver dans les transports aux heures de pointe avec les adultes en activité ;
- Ils ne pourront pas rentrer chez eux à la pause méridienne alors que certaines cantines sont fermées ;
- Ils auront également plus de difficultés à rentrer chez eux en cas de pause dans la journée sachant que les permanences sont fermées ;
- Ils subiront une amplitude de leur journée de travail difficilement compatible avec les attendus de la classe de 2<sup>nde</sup> qui nécessitent au moins 2 heures de travail personnel le soir ...

L'impact de ces changements aurait dû être présenté et expliqué aux familles en amont afin, qu'en parfaite connaissance de cause, elles puissent décider d'une éventuelle solution alternative pour le choix de l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant.

Imposer cette réforme à ce stade d'avancement de l'année scolaire les prive de leur liberté de choix.

En outre les parents, comme leurs enfants, sont déjà très éprouvés par la crise sanitaire, le travail pour certains en distanciel, la pression en classe de 3<sup>ème</sup> ... y ajouter de tels changements aura des conséquences graves sur la santé mentale de nos jeunes.

Au vu de ces éléments, nous demandons un moratoire pour la mise en œuvre de cette réforme.

Cette décision permettrait à vos équipes et notamment aux chefs d'établissement, déjà durement mis à l'épreuve ces derniers mois, de prendre le temps de tester le nouveau système, de consulter davantage les familles et de corriger les éventuels effets négatifs. Ce temps supplémentaire pourra également être mis à profit pour présenter la réforme aux familles et mieux les guider dans leurs choix.

Il s'agit également d'éviter aux élèves et à leurs parents une angoisse supplémentaire dès lors que cette réforme n'a pas un caractère urgent (contrairement aux décisions prises du fait de la pandémie ; annulation des EC ou des épreuves de spécialités pour le baccalauréat par exemple).

En vous remerciant sincèrement, Monsieur le Recteur de l'attention que vous porterez à notre requête légitime et motivée, qui n'a d'autre but que le bien-être de nos enfants.

Nous restons à votre disposition pour tout échange et vous prions de croire à notre plus haute considération.

L'association de parents d'élèves de l'enseignement public PEEP Montaigne

Marie-Caroline Martel, Présidente

Jessica Miri-Marcheteau, Vice-Présidente collègue

L'association de parents d'élèves de l'enseignement public PEEP Lavoisier

Mona Teitgen Le Gendre, Présidente

L'association FCPE Lavoisier

Virginie Jean, Présidente

Anne-Catherine Berbet Hennequin, Vice-Présidente collègue

CC : Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur LECOCQ, Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Conseiller régional d'Île-de-France, Conseiller de Paris

Madame Florence BERTHOUT, Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Conseillère régionale d'Île de France